

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **95 (1944)**

Heft 3

PDF erstellt am: **19.01.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bois. C'est ainsi que la Suède produit annuellement environ 20.000 tonnes de résine en traitant les vieilles souches d'arbres résineux. Au départ de cette résine on obtient de l'huile de graissage et du goudron qui sert de carburant aux bateaux de pêche.

Nous voyons, par ce bref aperçu, que la consommation du bois comme matière première s'accroît sans cesse; c'est pourquoi nous devons vouer tous nos soins et notre attention à la forêt.

Les expériences faites chez nous et les succès que la chimie du bois remporte à l'étranger nous prouvent qu'il faut encourager, par tous les moyens disponibles, nos propres recherches dans le domaine de la transformation chimique du bois. Ofcs.

CHRONIQUE

Confédération

Mutation à l'Office forestier central de Soleure. Nous avons annoncé ici, récemment, la nomination de M. *André Bourquin* comme inspecteur des forêts de la ville de Neuchâtel. Le nouvel élu fut, durant six ans, occupé à divers travaux à l'Association suisse d'économie forestière de Soleure, où il revêtait les fonctions de premier adjoint et de remplaçant du directeur.

Dans son cahier du 20 janvier dernier, le « Marché des bois » a publié une notice consacrée à l'activité de Monsieur A. Bourquin au sein de l'Office forestier central. Nous en reproduisons, ci-dessous, les indications suivantes :

Monsieur Bourquin fut chargé, au début de son activité, des questions concernant la technique du travail; il se voua aussi, pendant quelque temps, à l'étude du transport du bois. Bien avant le début de la guerre, il fut chargé de faire des recherches sur la récolte de l'écorce à tan de l'épicéa. Les résultats de ce travail ont été en partie publiés dans le n° 1/1939 de la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*; après achèvement de ces études, l'Office forestier central publia, en mars 1940, une « instruction sur la récolte de cette écorce », rédigée par M. Bourquin.

L'importance qu'a prise, du fait de la guerre, la récolte de matières à tanner suggéra à l'Association suisse des propriétaires de tannerie, à l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, ainsi qu'à l'Office forestier, l'idée d'organiser des cours, pour bûcherons et gardes forestiers, sur les méthodes de récolte de l'écorce à tan de l'épicéa. M. Bourquin organisa ces cours avec beaucoup de compréhension et de succès.

La carbonisation du bois, si importante pour notre économie de guerre, a été mise à l'étude par l'Office forestier et l'Office de guerre.

Après avoir étudié la question au point de vue théorique, M. Bourquin s'occupa dès 1940 des expériences pratiques et collabora activement, de concert avec les fabricants de fours à carboniser, à l'amélioration de ces appareils. Les résultats de ces travaux furent rédigés par M. Bourquin et publiés, en 1941, dans une brochure intitulée « La carbonisation en meules métalliques ».

La consommation considérable du charbon de bois pendant la guerre exigea la préparation d'ouvriers spécialisés dans la carbonisation du bois. Des cours spéciaux furent organisés et leur direction confiée à M. Bourquin. Grâce à l'expérience acquise, il fut possible de produire, dans un temps relativement court, une grande quantité de charbon de bois.

Dès février 1942, M. Bourquin s'occupa de travaux d'ordre commercial. Depuis quelques années déjà, ces travaux consistent surtout à représenter les intérêts de l'économie forestière auprès des autorités qui règlementent actuellement le marché du bois.

Le comité directeur de l'Association suisse d'économie forestière a désigné le successeur de M. Bourquin en la personne de M. *St. Bauer*, ingénieur forestier, de Zurich; son champ d'activité s'étendra spécialement aux questions économiques générales et à celles de l'utilisation du bois.

Cantons

Fribourg. Le Département des forêts de ce canton a décidé de remplacer, le plus tôt possible, par des reboisements, les surfaces forestières récemment défrichées. C'est dans ce but qu'il a déjà présenté à l'autorité fédérale trois petits projets de reboisement, comprenant quelque 20 ha. de mauvais pâturages.

Dans le même ordre d'idées, le Grand Conseil fribourgeois a décidé à l'unanimité, en date du 2 février 1944, l'achat de quatre pâturages représentant la quasi totalité du bassin de réception du St-Ursenvorsatz-Bach, torrent dangereux et affluent important de la « Muscherensense ». Ces pâturages, d'une superficie totale de 115.67 ha., ont été achetés pour le prix de 99.500 fr. Ils sont entièrement destinés à être reboisés. J.

Vaud. *Protection des beaux arbres.* La municipalité de Lausanne, en application de l'article 76^{ter} nouveau de la loi du 1^{er} décembre 1943, modifiant partiellement la loi du 5 février 1941 sur la police des constructions, a demandé au Département cantonal des travaux publics le classement d'une série d'arbres existant sur le territoire de la commune, sujets particulièrement beaux qui doivent être sauvegardés.

Cette mesure sera certainement bien accueillie par tous ceux, fort nombreux, qui aiment la nature. Et puisse-t-elle être imitée dans d'autres cantons.